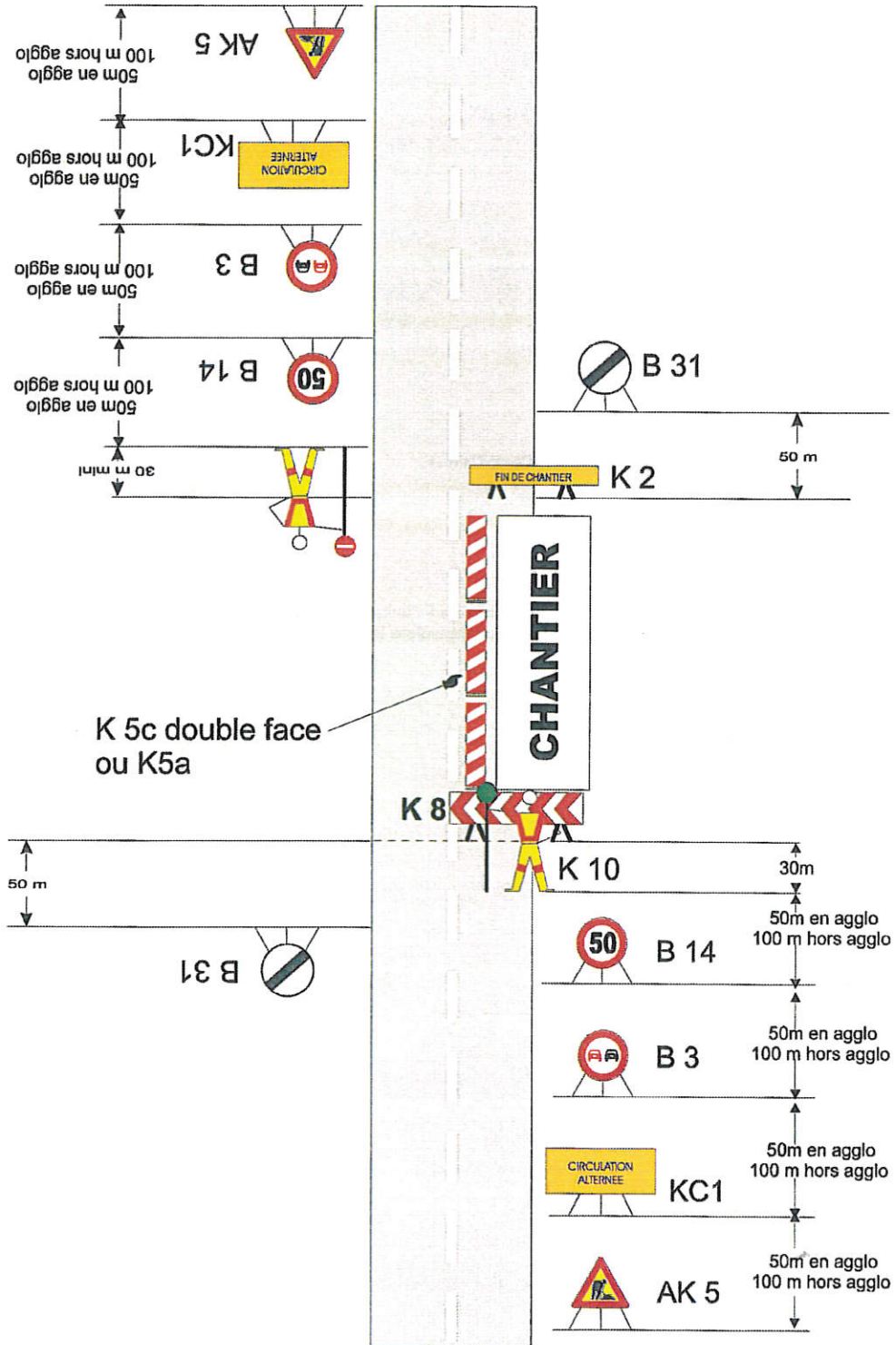


# CHANTIERS FIXES

Alternat par piquets K10

Circulation alternée  
Route à 2 voies



K 5c double face  
ou K5a

Retroréflécteurisation : à l'exception des signaux K1, tous les signaux utilisés en signalisation temporaire sont rétroréfléchissants de classe 2.

Remarque : un panneau B14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut si nécessaire être intercalé entre les panneaux AK 5 et KC1.